

COMPTE-RENDU
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

RÉUNION DU 27 Juillet 2017
TECOU

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs, Richard MARTINEZ, Bernard EGUILUZ, Jean-Michel BONNEMAIN, Jacqueline AUSSENAC, Bernard BACABE, Hugues SAVIGNOL, Marie-France MOMMEJA, Bruno BOZZO, Michel BONNET, Max ESCAFFRE, Paul SALVADOR, François JONGBLOET, Olivier DAMEZ, Denis TENEGAL, Caroline BREUILLARD, Marie-Pierre VIDAL, Jean-Marc MOLLE, Jean-Marc DUBOE, Patrice GAUSSERAND, Pierre TRANIER, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN, Claude FITA, Christophe GOURMANEL, Christian LONQUEU, Ingrid MOSNA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, William VERGNES, Patrick DELMAS, Maryline LHERM, Daniel LIBBRECHT, René CASTEX, P. CAUSSE, Raymond FAVAREL, Guy SANGIOVANNI, Ludovic RAU, Jean-Claude BOURGEADE, Jean-Philippe GINESTE, Pascal NÉEL, Sylvère NIVELAIS, Quercy GOLSSE, Bernard MONTLIVIER, Christophe HERIN, Germain MANCHON, Paul BOULVRAIS, Marie-Claire MATE, Bernard FERRET,

Absents excusés : Mesdames, Messieurs, Jacques BROS, Pascal HEBRARD, Francis PRADIER, Maryse GRIMARD, Patrick QUERCY, Patricia RICARD, Georges PAULIN, Marie-Christine GELIS, Pierre VERDIER, Bernard MIRAMOND, Françoise BARTHES, Jean-Paul LALANDE,

Etaient Absents : Mesdames et Messieurs, Julienne AUREL, Patrick MONTELS, Jacques AUDIBERT, Guy PONS, Alain LAPORTE, Florence BELOU, Guy PEYRE, Régine MOULIADE, Guy PENDARIES, Marie-José COLIN, Thierry GRIFFEL, Christian JEAN-JEAN, Richard PEFOURQUE, Jean-François BAULES, Guy LEGROS,

Assistaient également à la séance :

Jean Marie NEGRE, Vice Président de la communauté d'agglomération aux finances
M HEYMES, cabinet MS Conseil

Ainsi que, pour les services, Mmes TRINQUIER, DUCLOT, VERNEJOUX et M SAMY.

Approbation du compte rendu de la réunion de la CLECT du 29/06/2017 : à l'unanimité

Avant de céder la parole à M NEGRE pour l'animation de la réunion, M le président rappelle que le principe à retenir pour l'évaluation des charges est que personne ne soit lésé.

Mr NEGRE présente l'ordre du jour de la réunion :

- Evaluation du contingent SDIS et rappel des autres compétences transférées au 01/01/2017
- Evaluation provisoire des charges de fonctionnement de la compétence scolaire incluant les charges de personnel.

Il indique qu'à l'issue de la séance des ateliers de travail seront organisés avec pour objectif de repérer les principaux enjeux et pour donner la parole aux communes.

1-COMPETENCE CONTRIBUTION AU SDIS

Mr Heymes présente la proposition de retenue sur AC pour le SDIS sur la base des valeurs 2016, soit un total de 1 850 747 € (tableau préparé par les services remis aux participants).

DECISION DE LA CLECT : La proposition d'évaluation est adoptée à l'unanimité suivant le tableau est joint en annexe. Les charges correspondantes seront intégrées par M HEYMES dans le calcul global des Attributions de Compensation.

2- AUTRES COMPETENCES A EVALUER :

Voirie : Il est rappelé qu'il s'agira d'une enveloppe prévisionnelle en 2017.

Aire des gens du Voyage et Politique de la Ville : en cours d'évaluation par les techniciens.

Mobilité : évaluation en cours des transports existants dans certaines communes avant le transfert avec reprise et vérification des données contenues dans les AC Prévisionnelles. Cette compétence posera la question des conditions de son financement par le **versement transport**.

Par ailleurs est soulevée la **question du transport scolaire** confié à la FEDERTEEP faisant partie de la compétence mobilité. Il est précisé que l'impact budgétaire sera pour 2018, compte tenu des modalités de règlement de la FEDERTEEP à la fin de l'année scolaire.

Il faudra vérifier qu'il n'y ait pas double compte dans la charge du scolaire et dans celle de la mobilité et voir comment a été traitée cette question pour VGPS (le transport scolaire a-t-il été intégré dans l'évaluation de la compétence scolaire ?).

Il faudra également bien identifier ce qui est transféré à l'agglomération : participation pour les élèves du primaire et élémentaire et participation pour les collégiens à voir.

La question est également posée de savoir s'il y a une obligation du ramassage scolaire lorsqu'une commune ne dispose pas d'école, c'est-à-dire de mettre en place le service sur tout le territoire.

M Damez ajoute que les questions fiscales seront à traiter (TVA) et les négociations à mener avec la Région et la FEDERTEEP, autant de points restant à approfondir.

Transfert de 2 Zones d'activités économiques : Rieutord à Graulhet et Clergous à Gaillac

3- Evaluation des charges de fonctionnement de la compétence scolaire

Présentation par Mr Heymes.

<p>Décision de la CLECT : Sur la méthode d'évaluation il est acté par la CLECT à l'unanimité le principe que les charges de personnel soient évaluées sur la base des montants 2016.</p>

Pour autant des questions sont posées :

Mme MOSNA interroge sur la prise en compte du personnel qui serait parti en cours d'année ou début 2017 et sur les changements de statut éventuels (emplois aidés).

Mr Heymes : il s'agit d'établir l'image la plus récente et la plus précise.

Mr Neel : comment traiter le problème des différences d'assurances entre les communes et la Communauté d'Agglo ?

Pour les arrêts de travail dont le fait générateur initial se situe avant le transfert, c'est l'assurance de la commune qui continuera à intervenir et la commune devra reverser les remboursements des assurances à l'Agglomération.

Mr DAMEZ : peut-on évaluer le nombre d'emplois aidés ?

Mr Heymes : environ 44

Mr le président explique que la problématique des contrats aidés et des incidences financières s'est aussi posée sur VGPS lors des transferts. Si la commune souhaite pérenniser un emploi, alors il faut considérer la charge afférente à ce nouvel emploi dans la retenue sur AC.

Mr BACABE dit sa préoccupation pour les emplois avenir. Ils vont arriver à terme et donc il n'y aura pas de renouvellement possible.

Mme LHERM intervient s'agissant du personnel support ou temps partagés : à son avis la refacturation à l'Agglo doit être faite au même niveau que le pourcentage déclaré. C'est un

impératif (en raison du vote de fiscalité de la commune) ; elle demande qu'il en soit discuté lors des prochaines CLECT.

Mr Heymes indique que la photographie du personnel mis à disposition n'est pas encore satisfaisante au 27/07 : un nouveau fichier sera adressé aux communes.

Il précise cependant qu'il appartiendra à la communauté d'agglomération de définir une organisation, les communes n'ayant plus la charge de la compétence.

Mr Negre : la question du personnel support est un débat fondamental.

Il faut éviter la double charge même s'il paraît difficile voire impossible d'organiser le service sans augmenter la dépenses publique. Il faudra trouver une solution.

Mr le Président indique que la situation de toutes les communes sera réexaminée (tous les 5 ans) et qu'il est vrai que la tendance est à l'harmonisation des services plutôt vers le haut.

Mr Neel demande que l'évaluation de la commune de Parisot soit faite comme pour les autres syndicats (calcul des participations, déduction des excédents ...)

Concernant le tableau récapitulatif des coûts par commune et par habitant ou par enfant :
M le Président indique qu'à ce stade les ratios sont à affiner.

Labastide de Lévis : il serait intéressant de calculer une moyenne sur 2 ans.
(Ratio des Landes : 1200 €)

Mr GOURMANEL signale que les dépenses liées aux écoles privées sont dans le coût net alors que le nombre d'enfants n'est pas pris en compte dans la colonne des effectifs.

La demande a été faite auprès de la Direction des services à la population pour avoir une liste avec l'origine géographique des enfants.

Mr Baccabe s'interroge sur une différence de coût en fonction des communes.

Mr Heymes explique que ces coûts sont aussi fonction du niveau de service existant dans les communes (par exemple présence ou non d'une MJC).

Pour Mr Fita, les éléments importants à connaître sont :

- L'origine géographique des enfants,
- Le niveau de service actuel
- Quel niveau de service souhaité pour le territoire ?

Monsieur le Président conclut la séance en informant du calendrier des prochaines CLECT :

- 07/09/2017 : de 14 H à 17 H 30
- 12/09/2017 : de 10 H à 16 H
- 14/09/2017 : de 10 H à 16 H

La séance est levée et les ateliers de travail sont mis en place.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rives-Saint-Jean & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnac

